

# **Programme d'encouragement au logement accessoire (SSIP) Guide du programme**

**Faites une réelle différence dans votre collectivité.**

**Juillet 2024**



## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	2
<b>Aperçu du programme</b> .....	2
<b>Admissibilité</b> .....	2
<b>Préparation de la demande</b> .....	4
<b>Processus de demande et d’approbation préalable</b> .....	5
<b>Le Prêt à remboursement conditionnel du SSIP</b> .....	7
<b>Annulation du prêt</b> .....	9
<b>Versement des fonds du SSIP</b> .....	10
<b>Nous joindre</b> .....	10
<b>Foire aux questions</b> .....	11

## Introduction

Le présent guide du programme d'encouragement au logement accessoire (SSIP) vous permet d'accéder rapidement aux renseignements touchant l'admissibilité, l'exonération du remboursement du prêt et le processus de demande d'admission au programme. Notre guide fournit des informations claires et compréhensibles qui vous aideront à vous préparer et à naviguer dans votre processus de demande. Veuillez noter que les informations présentées ici sont destinées à servir de référence générale. Des règles particulières du programme peuvent s'appliquer en fonction de circonstances individuelles.

Le plus ample information sont également disponible a l'adresse suivante [bchousing.org/secondary-logement](https://bchousing.org/secondary-logement).

## Aperçu du programme

Le SSIP aidera les propriétaires à créer de nouveaux logements locatifs abordables dans leurs communautés. Le programme fournit une aide financière aux propriétaires éligibles pour la construction d'un nouveau logement secondaire sur leur propriété secondaire sur leur propriété, qui sera loué à un [prix inférieur à la valeur du marché](#). Les propriétaires admissibles peuvent recevoir jusqu'à 50 % du coût des rénovations, jusqu'à concurrence de 40 000 \$, une fois la construction terminée.

Le programme fournira une remise sous la forme d'un prêt-subvention - un prêt que vous ne rembourserez pas si vous respectez les conditions du programme. Pour être admissible, le nouveau logement doit se trouver sur la même propriété que celle où vit le propriétaire et être loué à des prix inférieurs à ceux du marché pendant au moins cinq ans. Les demandes sont ouvertes depuis le 2 mai 2024 et sont approuvées selon le principe du premier arrivé, premier servi jusqu'à ce que le financement annuel soit épuisé.

## Admissibilité

Pour bénéficier du SSIP, vous devez remplir certaines conditions :

- Tous les propriétaires doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents avec un revenus combinés inférieurs à 209, 420 dollars par an.
- La nouvelle suite doit être construite sur la propriété principale du propriétaire. Située dans l'une des [municipalités approuvées ou districts régionaux éligibles en C.-B.](#), avec une valeur de propriété inférieure à 2,150, 000 dollars.
- Il ne peut y avoir plus de deux hypothèques existantes sur le bien.

Aux fins du SSIP, une résidence principale est le lieu où le propriétaire vit en permanence au moins six mois par l'année. La résidence principale est le lieu où sont envoyés les documents officiels tels que les déclarations d'impôts et les pièces d'identité.

Le prêt SSIP est garanti par une hypothèque sur le bien immobilier. Le prêt SSIP est accordé une fois que la construction est achevée et qu'un permis d'occupation est délivré pour le nouveau logement secondaire.

## Critères pour le logement accessoire prévu

- Être une unité légale indépendante, nouvellement construite, avec sa propre cuisine et sa propre salle de bains.
- Être situé sur la même propriété que votre résidence principale.
- Les suites éligibles comprennent les suites attachées à votre maison principale, les suites-garages et les suites et les suites séparées dans une ruelle ou un jardin.
- Le permis de construire doit être délivré à partir du 1er avril 2023.
- Même si la construction a commencé ou est terminée, vous pouvez toujours présenter une demande si tous les critères d'admissibilité sont respectés et si le permis de construire a été délivré après le 1er avril 2023.
- Les demandes sont acceptées selon le principe du premier arrivé, premier servi, jusqu'à ce que le financement annuel soit épuisé.

Vous devez vous assurer que vous pouvez légalement créer une suite secondaire, en obtenant tous les permis et autorisations nécessaires. Si vous faites partie d'une copropriété, vous devez vérifier les règles et règlements régissant les appartements accessoires.

### Non éligibles au SSIP :

- Les propriétés agricoles ne sont pas éligibles si leur valeur est supérieure à une certaine limite.
- L'ajout d'un logement accessoire à une maison neuve en cours de construction n'est pas éligible au SSIP.
- L'amélioration de logements locatifs existants, en utilisant des maisons mobiles, des véhicules de plaisance ou des 5ème roues, n'est pas éligible.

## Aménagement de nouveaux logements locatifs

**Le SSIP vise à favoriser l'aménagement de nouveaux logements locatifs.** L'amélioration de logements locatifs existants est exclue.

Si vous disposez d'un logement vide établi sans permis de construire et que vous souhaitez aménager un logement accessoire, nous vous encourageons à vérifier votre admissibilité auprès de votre municipalité ou de votre district régional.

Consultez le guide téléchargeable *Mon logement et moi* de la [Colombie-Britannique](#) pour vous aider à déterminer si la construction et la location d'un logement accessoire vous conviennent.

## Création de nouveaux logements locatifs

**Le SSIP est destiné à créer de nouveaux logements locatifs.** L'amélioration des logements locatifs existants n'est pas couverte.

Si vous disposez d'un logement vide créé sans permis de construire et que vous souhaitez créer un logement secondaire, nous vous encourageons à vérifier auprès de votre municipalité ou Consultez le guide téléchargeable [de la province](#), Home Sweet Home pour vous aider à décider si la construction et la location d'un logement accessoire ou d'un secondaire ou d'un logement accessoire.

## Exclusion des membres de la famille

Les appartements secondaires sont une source importante de logements locatifs à long terme en Colombie-Britannique. Le SSIP vise à aider propriétaires à créer des logements supplémentaires sur le marché libre. Ce programme n'est pas disponible pour les personnes qui cherchent à louer à un membre de leur famille immédiate, leur conjoint, leurs frères et sœurs, un parent ou un enfant.

Dans les cas où les propriétaires soutiennent ou aimeraient soutenir des membres de leur famille, il existe d'autres moyens de les aider tels que le [crédit d'impôt pour la rénovation d'habitations multigénérationnelles](#).

### Coûts admissibles

Le SSIP peut aider à couvrir jusqu'à 50 % du coût de la construction, jusqu'à un maximum de 40 000 dollars. Pour en bénéficier, le coût minimum de création de la suite est de 20 000 dollars, ce qui donne un prêt SSIP minimum de 10 000 dollars

Les coûts éligibles sont les suivants :

- Les permis de construire
- Frais de conception
- Changements structurels
- Travaux d'électricité
- Matériaux et accessoires
- Certains appareils (dans certaines limites)

Les frais d'agrandissement personnel ou d'aménagement paysager ne sont pas couverts. Le prêt, accordé sous forme d'hypothèque n'a pas besoin d'être remboursé si le propriétaire si le propriétaire respecte les règles du programme. Les fonds du SSIP ne sont accordés qu'une fois la construction achevée et qu'un permis d'occupation est délivré pour le logement par la municipalité ou le district régional

## Préparation de la demande

Déterminez votre éligibilité et demandez un permis à votre municipalité ou à votre district régional. Si vous construisez déjà un logement accessoire, une demande sera prise en compte si le permis de construire a été délivré le ou après le 1er avril 2023.

### 1. Découvrez si vous avez [droit au SSIP](#).

### 2. Planifiez votre projet et préparez votre demande.

- Tout d'abord, assurez-vous que les règles locales autorisent la construction d'un logement accessoire sur votre propriété. Vérifiez auprès de votre Municipalité ou votre district régional.
- Demandez conseil à différents experts tels que des conseillers fiscaux, des conseillers financiers et des constructeurs. Ils peuvent vous aider à planifier votre projet en fonction de votre situation.
- Si nécessaire, obtenez un financement pour votre projet.
- Planifiez votre suite secondaire.
- Demandez un permis de construire. Vous pouvez avoir besoin de l'aide de professionnels pour cette étape.

### 3. Déterminez un demandeur principal

- Déterminez votre contact principal pour la procédure de candidature. Il peut s'agir de vous-même ou de quelqu'un d'autre. Le contact principal répond à toutes les questions de BC Housing.
- Cette personne s'occupe de tous les documents à soumettre, tient à jour les informations de contact et répond aux questions de BC Housing concernant le SSIP.

### 4. Rassemblez les documents et soumettez votre demande en ligne

- Soumettez votre demande en ligne sur [bchousing.org/secondary-suite](https://bchousing.org/secondary-suite).
- Vous devrez télécharger des documents d'éligibilité tels qu'une preuve de résidence, de revenu, d'assurance et un permis de construire délivrer le ou après le 1er avril 2023.
- Les types de fichiers pris en charge sont les suivants : PDF, JPG, JPEG, PNG, TIF et TIFF. La taille maximale des fichiers est de 10 Mo.

## Processus de demande et d’approbation préalable

### Documents requis pour la demande

Lorsque vous soumettez votre demande en ligne, fournissez vos documents justificatifs. Utilisez votre BC Service Card Account pour accéder à la demande de SSIP [en ligne](#).

Les propriétaires doivent télécharger les documents suivants pour faire leur demande pour demander le SSIP :

- Une pièce d'identité, soit un permis de conduire de la Colombie-Britannique, soit une carte de services de la Colombie-Britannique.
- Preuve de citoyenneté canadienne ou de résidence permanente. Par exemple certificat de naissance canadien, passeport canadien, certificat/carte de citoyenneté ou carte de résident permanent.
- L'avis d'imposition le plus récent.
- Preuve de résidence principale (permis de conduire de la Colombie-Britannique ou facture de services publics).
- Permis de construire approuvé par votre municipalité ou votre régional délivré le 1er avril 2023 ou après cette date.
- Estimation du coût de la construction, devis de l'entrepreneur ou autres documents à l'appui des estimations.

### Approbation préalable de la demande

Les candidats retenus recevront une lettre de préapprobation décrivant les étapes à suivre avant que le financement du SSIP puisse être reçu avant de recevoir le financement du SSIP.

#### 1. Informez tous les prêteurs antérieurs

- Informer tous les prêteurs antérieurs inscrits sur le titre de propriété de l'existence de l'hypothèque SSIP préapprouvée. BC Housing fournira un formulaire de notification avec la lettre de préapprobation.

#### 2. Construction du logement accessoire

- Les travaux de construction doivent être achevés avant l'expiration du permis de construire ou dans les 24 mois suivant la lettre de préapprobation du financement de BC Housing, selon la première éventualité.
- En tant que propriétaire, vous êtes responsable de l'organisation et de la gestion des travaux.
- Les travaux doivent respecter toutes les lois, règles et normes de sécurité pertinentes, y compris celles du Worker’s Compensation Board (Commission des accidents du travail).
- Si nécessaire, vous devez obtenir l'autorisation de votre copropriété.
- Les coûts des travaux effectués par vous-même ou par des membres du ménage ne sont pas éligibles aux du prêt SSIP.
- Les travaux ne sont éligibles que s'ils sont effectués par un entrepreneur agréé qui n'est pas le propriétaire.

#### 3. Obtenez un permis d’occuper

- Une fois la construction achevée et le permis d'occuper délivré par la municipalité ou le district régional. Connectez-vous à votre compte SSIP pour déclarer que la construction est terminée et fournir les documents requis.

## Modification de la portée du projet

Si une demande a été préapprouvée pour un montant moins de 40 000 \$ et que le coût de la construction de construction a augmenté, vous pouvez demander une augmentation au montant préapprouvé.

BC Housing vérifiera votre demande et vous dira si elle est approuvée en fonction de l'éligibilité et de la disponibilité des fonds. Si votre demande est approuvée, vous recevrez une nouvelle lettre de préapprobation avec le montant plus élevé. Le montant plus élevé. Le montant total préapprouvé ne dépassera pas 40 000 dollars.

Lorsque vous soumettez une demande de fonds supplémentaires, vous devez fournir :

- Des copies de devis ou de reçus supplémentaires ou nouveaux attestant de l'augmentation des coûts.
- Une explication de la raison de l'augmentation des coûts.

## Le Prêt à remboursement conditionnel du SSIP

Dans le cadre du projet pilote SSIP, des prêts sont mis à la disposition d'au moins 3 000 propriétaires sur une période de trois ans. Les demandes sont approuvées selon le principe du premier arrivé, premier servi, jusqu'à épuisement des fonds annuels. La première année, le financement s'élève à 40 millions de dollars, ce qui est suffisant pour 1 000 demandes au taux maximum de 40 000 dollars.

### Le prêt

Une fois la construction achevée et le permis d'occupation obtenu par les propriétaires éligibles, les fonds de prêt sont accordés. Le montant du prêt, plus 2 000 dollars pour les frais juridiques, est inscrit sur le titre de propriété pendant cinq ans. Les intérêts s'accumulent sur la base du taux préférentiel de la Banque Royale du Canada, majoré de 2 %.

Chaque année, 20 % du prêt est annulé si le propriétaire respecte les conditions d'annulation. Si les conditions du prêt sont remplies, aucun paiement n'est requis pendant la période de renonciation. Si les conditions du prêt ne sont pas remplies, le prêt et les intérêts courus deviennent payables à la Colombie-Britannique.

Par exemple :

Coût de construction estimé ou réel	Admissible au SSIP	Prêt du SSIP <i>(financé après la délivrance d'un permis d'occuper)</i>	Le propriétaire paie
18 000 \$	Non <i>(sous le seuil de 20 000 \$)</i>	S.O.	18 000 \$
22 000 \$	Oui	11 000 \$	11 000 \$
60 000 \$	Oui	30 000 \$	30 000 \$
133 000 \$	Oui	40 000 \$	93 000 \$

Le tableau ci-dessous est un exemple du calendrier du prêt à remboursement conditionnel pour un propriétaire qui obtient le remboursement maximal de 40 000 dollars.

Chronologie	Exemple	Prêt restant
Achèvement de la construction Obtention du permis d'occupation Hypothèque enregistrée	Prêt-subsidation de 40 000 dollars plus 2 000 dollars pour les frais juridiques de BC Housing est inscrit sur le titre de propriété.  Une fois le permis obtenu, le propriétaire reçoit le paiement de 40 000 dollars de BC Housing.	42 000 \$
Fin de l'année 1	Un an après l'enregistrement de l'hypothèque, le propriétaire remplit une déclaration annuelle confirmant que les conditions de renonciation ont été remplies.	33 600 \$



	20 % du prêt initial (8 400 dollars) plus les intérêts sont annulés.	
Fin de l'année 2	Après la deuxième année complète, le propriétaire une déclaration annuelle confirmant que les que les conditions de renonciation ont été remplies. Un autre 20 % (8 400 dollars) et les intérêts sont annulés.	25 200 \$
Fin de l'année 3	Après la troisième année complète, le propriétaire une déclaration annuelle confirmant que les conditions de renonciation ont été remplies. Un autre 20 % (8 400 dollars) et les intérêts sont annulés.	16 800 \$
Fin de l'année 4	Après la quatrième année complète, le propriétaire soumet une déclaration annuelle confirmant que les conditions de renonciation ont été remplies. Un autre 20 % (8 400 dollars) et les intérêts sont annulés.	8 400 \$
Fin de l'année 5	Après la cinquième année complète, les derniers 20 % (8 400 dollars) et les intérêts sont annulés, et le prêt hypothécaire de BC Housing est terminée et libérée.	0 \$

## Évaluation annuelle de l'exonération

Chaque année, BC Housing enverra déclarations de renonciation aux propriétaires ayant contracté des prêts SSIP.

Le document de déclaration d'annulation décrit l'état de votre compte. Vous devez remplir cette déclaration et fournir des documents prouvant que vous avez rempli toutes les exigences.

Vous devrez confirmer »

- Le nombre de mois pendant lesquels le logement a été loué.
- Le bien est toujours votre résidence principale.
- Le loyer mensuel du logement.
- Vous n'avez pas loué à un membre de la famille.

La preuve de l'éligibilité à l'exonération peut inclure les éléments suivants :

<p><b>Preuve du revenu locatif et du montant du loyer</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclaration d'impôt sur le revenu indiquant les revenus locatifs bruts (ligne 12599)</li> <li>• Reçus de loyer ou relevés bancaires indiquant le paiement des loyers</li> <li>• Copie du contrat de location signé pour l'unité locative</li> </ul>
<p><b>Exemples de preuve de résidence principale pour chaque propriétaire figurant sur le titre de propriété</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une copie d'un permis de conduire valide de la Colombie-Britannique ou d'une carte d'identité de la Colombie-Britannique (BCID)</li> <li>• Une copie d'un formulaire de demande de subvention pour les propriétaires de maison en cours de validité</li> <li>• Demande de subvention pour l'accession à la propriété</li> <li>• Une copie de la dernière déclaration d'impôt sur le revenu</li> <li>• Une copie d'une facture de services publics en cours</li> </ul>

## Annulation du prêt

Le montant du prêt SSIP plus les frais juridiques de BC Housing (2 000 dollars) seront enregistrés sur le titre de propriété pendant 5 ans en tant que prêt à remboursement différé. Ce prêt est annulé à hauteur de 20 % pour chaque année au cours de laquelle toutes les exigences suivantes du programme sont remplies :

- Le bien continue d'être la résidence principale du (des) propriétaire(s).
- Le logement secondaire est loué dans le cadre d'un contrat de location conforme à [la loi sur la location à usage d'habitation](#). Un contrat de location au mois ou un contrat de location à durée déterminée d'au moins un an.
- Non-location à court terme ou location de vacances n'est autorisée.
- Le logement doit être loué pendant au moins 10 mois au cours de l'année précédente.
- Le loyer du logement secondaire est égal ou inférieur aux [limites d'accessibilité au loyer](#), au moment de l'occupation initiale pour chaque nouveau locataire au cours de la période de franchise.
- Les augmentations de loyer ne doivent pas dépasser la limite fixée par la Direction de la location résidentielle.
- Le locataire n'est pas un membre de la famille immédiate conjoint, l'enfant, le parent ou le frère ou la sœur du propriétaire.

## Versement des fonds du SSIP

Une fois l'approbation préalable reçue, le propriétaire doit s'assurer que la construction est terminée avant d'obtenir un permis d'occuper de la municipalité ou du district régional. Dès que le permis est reçu, le propriétaire doit se connecter à son compte du SSIP et le mettre à jour en fournissant les documents justificatifs.

Il s'agit notamment de ce qui suit :

- Permis d'occupation - Selon la date à laquelle le permis, BC Housing peut demander plus d'informations pour confirmer l'éligibilité. Toutes les factures et reçus doivent contenir le numéro d'entreprise (NE) de l'entrepreneur (BN) ou son numéro d'enregistrement à la TPS.
- Le nom et les coordonnées de votre avocat ou de votre notaire public.
- Consentement du détenteur de l'hypothèque et avis signé par tous les prêteurs antérieurs ayant un intérêt dans la propriété fournis dans le cadre du dossier de préapprobation.
- Déclaration du propriétaire SSIP signée par tous les propriétaires confirmant que le consentement et l'avis du titulaire de l'hypothèque ont été fournis à tous les prêteurs antérieurs fournis dans le cadre du dossier de préapprobation.
- Preuve de l'assurance du propriétaire couvrant la l'appartement secondaire.

Le propriétaire doit également remplir une déclaration statutaire comprenant les éléments suivants :

- Informations sur le type de suite, le nombre de chambres à coucher et les caractéristiques d'accessibilité.
- Une déclaration selon laquelle tous les travaux liés à la construction du logement accessoire ont été Secondaires ont été achevés.
- Reconnaissance du fait qu'un seul prêt viager SSIP par propriétaire, quel que soit le montant de l'hypothèque approuvée.
- Compréhension de toutes les exigences du programme pour bénéficier de la remise de l'hypothèque
- Reconnaissance l'hypothèque sera inscrite et peut être prolongée d'année en année jusqu'à 10 ans si les conditions du programme ne sont pas remplies. Les prolongations sont à la seule discrétion de BC Housing.
- Reconnaissance que l'hypothèque est payable immédiatement si le propriétaire ne respecte pas les exigences d'admissibilité du SSIP et ne règle pas les problèmes identifiés par BC Housing.

Une fois la déclaration statutaire complétée, BC Housing génère le dossier hypothécaire SSIP. Nous la transmettons ensuite au conseiller juridique du propriétaire pour qu'il la signe et l'enregistre sur le titre de propriété. Une fois que BC Housing a reçu la confirmation que les documents hypothécaires sont complets, le prêt SSIP sera transmis au conseiller juridique du propriétaire pour paiement.

## Nous joindre

Pour toute question, veuillez consulter la section FAQ ci-dessous.

Appelez-nous au 604-439-4727 ou au 1-877-757-2577 et sélectionnez l'option 3. Vous pouvez également nous joindre grâce au [formulaire Web pour les logements accessoires](#).

## Foire aux questions

### Qu'est-ce qu'une résidence principale?

La résidence principale est le logement où le propriétaire vit en permanence au moins six mois par an. Cette adresse résidentielle est utilisée pour les déclarations de revenus, l'immatriculation des véhicules et les documents délivrés par l'administration, l'immatriculation des véhicules et les pièces d'identité délivrée par le gouvernement.

### Que signifie l'expression « inférieur à la valeur du marché »?

Pour être considéré comme un loyer abordable et inférieur à la valeur dans le cadre du SSIP, le loyer du locataire ne doit pas dépasser [la limite d'accessibilité au loyer](#) pour votre région.

### Peut-on obtenir une approbation préalable de la remise avant d'engager des frais pour le permis ou la construction?

Non. Pour être éligible au programme, BC Housing a besoin d'une copie de vos permis municipaux approuvés ainsi que des estimations pour la conception et la construction de l'ensemble.

### Ma municipalité ou mon district régional ne délivre pas de permis de construire. Suis-je admissible?

Le SSIP est un programme pilote de trois ans. Pour la première année, l'admissibilité est limitée aux propriétaires vivant dans l'une des municipalités approuvées de la Colombie-Britannique des municipalités approuvées de la Colombie-Britannique ou districts régionaux de la Colombie-Britannique qui fournissent des services d'inspection des bâtiments. Les modifications futures des critères d'éligibilité ainsi que la liste des municipalités et des districts régionaux approuvés ainsi que la liste des municipalités et des districts régionaux approuvés sont disponibles sur [notre site web](#).

### Puis-je construire une maison d'allée?

Oui. La nouvelle unité doit être autonome et permettre l'accès aux activités quotidiennes telles que la cuisine le sommeil et la réception du courrier.

### Peut-on louer des chambres individuellement?

Non. Pour être éligible, la suite secondaire doit être une unité légale indépendante avec une cuisine, une salle de bain et une entrée séparée.

### Peut-on emménager dans le logement nouvellement construit et louer la résidence principale?

Oui, si le propriétaire satisfait à toutes les conditions du programme. La résidence principale doit être louée à un niveau égal ou inférieur aux [limites d'accessibilité au loyer](#) fixées par BC Housing. Vous ne pouvez pas louer à un membre de votre famille immédiate, conjoint, frère ou sœur, parent ou enfant.

### Pourquoi ne peut-on pas louer à des membres de la famille proche?

Le programme d'incitation à l'utilisation de locaux secondaires encourage et soutient les propriétaires qui disposent d'un espace sous-utilisé à créer des logements supplémentaires dont ils ont grand besoin. Le programme s'adresse aux propriétaires qui souhaitent créer des logements destinés au marché locatif libre.

### **Quels sont les frais juridiques de BC Housing?**

Le montant garanti par l'hypothèque SSIP sera le suivant le montant du remboursement accordé plus 2 000 dollars pour les frais juridiques de BC Housing. Cela comprend tous les paiements et taxes liés à la préparation et à la mainlevée de l'hypothèque.

### **Qu'arrive-t-il si j'obtiens la remise, mais que je ne remplis plus les critères avant la fin de la période de cinq ans?**

Si vous n'êtes plus éligible au programme, vous devrez rembourser le solde du capital et les intérêts et les intérêts courus.

L'inadmissibilité peut survenir pour différentes raisons la vente de la propriété pendant la période de renonciation la vente de la propriété pendant la période de renonciation, ou le fait de ne plus respecter les conditions du prêt à remboursement différé, telles que les conditions du prêt à remboursement différé, par exemple si la propriété n'est plus la propriété du propriétaire n'est plus la résidence principale du propriétaire, ou le loyer n'est plus inférieur à la valeur du marché.

### **Où puis-je m'inscrire?**

Les propriétaires admissibles peuvent soumettre leur demande en ligne ici : [bchousing.org/secondary-logement](https://bchousing.org/secondary-logement). Les demandes seront approuvées selon le principe du premier arrivé, premier servi, jusqu'à épuisement du financement annuel. On vous encouragera à prendre connaissance des [critères d'admissibilité](#). Vous pourrez alors prendre les dispositions nécessaires pour rassembler l'information à joindre à votre demande.

### **Qu'arrive-t-il après la période de cinq ans? Puis-je demander un loyer à la valeur du marché pour le logement après cette période?**

Les propriétaires doivent continuer à respecter leurs obligations en vertu de la loi sur la location résidentielle (Residential Tenancy Act). En Colombie-Britannique, les propriétaires peuvent accorder des augmentations de loyer annuelles aux locataires existants en fonction de l'augmentation maximale autorisée affichée chaque année par la Residential Tenancy Branch chaque année.

Une fois le prêt entièrement annulé, il n'y a aucune restriction sur le loyer qui peut être demandé lors de la conclusion d'un contrat de location sur le loyer qui peut être demandé lors de la conclusion d'un contrat de location avec un nouveau locataire. Cette disposition est conforme à la loi sur la location à usage d'habitation (Residential Tenancy Act). Cette disposition est conforme à la loi sur la location à usage d'habitation.